

# L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

45 indicateurs



[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

Cet ouvrage est édité par  
**Le ministère  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche**  
Sous-direction des systèmes  
d'information et  
études statistiques  
1, rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

**Directeur de la publication**  
Olivier Lefebvre

**Rédacteur en chef**  
Emmanuel Weisenburger

**Auteurs**  
Feres Belghith  
Marc Bideault  
Annie Bretagnolle  
Luc Brière  
Julien Calmand  
Jean-Pierre Dalous

Catherine David  
Aurélie Demongeot  
Brigitte Dethare  
Ghislaine Filliatreau  
Samuel Fouquet  
Joëlle Grille  
Clément Guillo  
Caroline Iannone  
Christophe Jagers  
Martine Jeljoul  
Nadine Laïb  
Simon Le Corgne  
Béatrice Le Rhun  
Nicolas Le Ru  
Isabelle Maetz  
Claude Malègue  
Stéphane Montenache  
François Musitelli  
Claudette-Vincent Nisslé  
Sylvaine Péan  
Laurent Perrain  
Pascale Poulet-Coulibando  
Chris Roth

Marguerite Rudolf  
Frédérique Sachwald  
Fanny Thomas  
Élise Verley

**Conception graphique**  
Corinne Jadas

**Impression**  
Ovation

**Vente DEPP/DVE**  
61, 65, rue Dutot  
75735 Paris cedex 15

# préface

*Faciliter le dialogue au sein de la communauté, converger vers une vision partagée de notre système d'enseignement supérieur et de recherche, dessiner avec tous ses acteurs une trajectoire ambitieuse et durable, telle est l'ambition que porte le Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Une information claire, objective, partagée constitue une contribution majeure à cet objectif, c'est à quoi vise l'édition 2013 de l'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France. Le MESR dispose maintenant d'un outil de qualité, qui témoigne d'une volonté de transparence sur les données de l'action publique.*

*Ce document comprend notamment des mises en perspective qui permettent de mesurer l'évolution dans le temps des principaux indicateurs et de comparer nos résultats avec ceux des pays voisins ou partenaires. Il est un révélateur des forces et faiblesses de notre enseignement supérieur et de recherche. Les données qu'il contient ont ainsi contribué à nourrir le débat public pendant les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche.*

*Ces chiffres montrent par exemple les progrès à réaliser en matière de réussite étudiante et de démocratisation de l'enseignement supérieur : 55 % des 20-24 ans ont fait des études supérieures contre 28 % seulement pour les 45-49 ans, mais près de 69 000 jeunes quittent chaque année l'enseignement supérieur sans diplôme. Le nombre des étudiants handicapés à l'université a doublé au cours de ces 5 dernières années mais leur présence, comme celle des étudiants boursiers, décroît au fil des années d'étude. Pour tous, un diplôme de l'enseignement supérieur reste le gage d'un accès à l'emploi plus rapide et de meilleure qualité. L'alternance a doublé au cours de ces dix dernières années.*

*La France fait partie des grandes nations en matière de R&D. Ainsi, avec 3,9 % des publications scientifiques mondiales, la France se situe au 6<sup>e</sup> rang et l'indice d'impact de ses publications augmente plus rapidement que la moyenne de ses compétiteurs. La recherche publique gagnerait à se rapprocher encore davantage des entreprises, PME – PMI et ETI, à développer sa recherche technologique, encore trop faible et à rendre plus efficace le transfert de ses résultats vers le monde socio-économique. Elle doit également améliorer sa participation aux programmes européens.*

*Les indicateurs sur la réussite des étudiants dans les différentes filières de l'enseignement supérieur, particulièrement développés dans cette édition 2013, justifient totalement la priorité accordée dans le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche à la réussite étudiante dans le cycle licence. Ils montrent en particulier la nécessité d'une orientation préférentielle des bacheliers professionnels vers les sections de techniciens supérieurs et des bacheliers technologiques vers les instituts universitaires de technologie, inscrite dans ce projet de loi.*

*Cet exemple, parmi d'autres, montre tout l'intérêt d'un document comme l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France dans la construction des deux exercices de stratégie nationale de l'enseignement supérieur et de stratégie nationale de recherche, institués par le projet de loi.*

*Cette édition 2013 sera ainsi utile à l'ensemble des acteurs, établissements et organismes, État et Régions, pour éclairer leurs orientations et les politiques auxquelles ils contribuent au service de l'avenir de notre pays.*

Geneviève Fioraso



# présentation

Comme les éditions précédentes, cette 6<sup>e</sup> édition de L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche présente un état des lieux annuel et chiffré du système français, de ses évolutions, des moyens qu'il met en œuvre et de ses résultats, en le situant, chaque fois que les données le permettent, au niveau international. Chacune des 45 fiches présente sur double page au moyen de graphiques, de tableaux et de commentaires, les dernières données de synthèse disponibles sur chaque sujet. Ces données sont issues des services statistiques ministériels de différents ministères (MESR, MEN, MEFI...) mais aussi d'autres organismes comme le CEREQ, l'OVE, l'INSEE, l'OST ou l'OCDE.

## Des dépenses en nette progression pour l'enseignement supérieur

Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé 28,0 milliards d'euros en 2011, soit une progression de 0,7 % par rapport à 2010 (à prix constants). Cette dépense a connu une forte croissance depuis 1980 : elle a été multipliée par 2,61 (en prix constants) avec une augmentation moyenne annuelle de 3,1 %. En 2010, la dépense moyenne par étudiant s'élève à 11 630 euros, soit 41,8 % de plus qu'en 1980. Elle est maintenant équivalente à la dépense moyenne pour un élève de lycée général ou technique (11 470 euros). Ce coût est sensiblement différent selon les filières de formation : il varie de 10 770 euros en moyenne par an pour un étudiant d'université publique jusqu'à 15 080 euros pour un élève de CPGE. Le différentiel s'explique en grande partie par le taux d'encadrement pédagogique.

Plus des deux tiers de cette dépense pour l'enseignement supérieur concernent le personnel. À la rentrée 2011, le potentiel d'enseignement et de recherche dans l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR est de 97 900 enseignants dont 56 500 enseignants-chercheurs et assimilés, soit 57,7 % de l'ensemble. Les enseignants du second degré représentent 13,6 % de ce potentiel. En dix ans le nombre d'enseignants dans le supérieur a progressé de 8,4 %.

La part de l'État est prépondérante dans le financement du supérieur, environ 72 % en 2011, celle des ménages s'élevant à 8,4 %. À la rentrée 2011, le nombre d'étudiants aidés se stabilise : environ 650 000 étudiants ont bénéficié d'une aide financière directe. Au total, l'aide financière et sociale en leur faveur atteint 5,9 milliards d'euros, contre 3,5 milliards en 1995 (en prix constants).

En consacrant 1,5 % de son PIB en 2009 à l'enseignement supérieur, la France se situe un dixième de point au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (1,6 %) et se positionne loin derrière les États-Unis (2,6 %), la Corée du Sud (2,6 %) et le Canada (2,5 %).

## Des effectifs d'étudiants au plus haut

Selon les résultats provisoires de la session 2012 du baccalauréat, la part d'une génération ayant le bac passerait à 77,5 %, du fait d'une forte augmentation de la part de bacheliers professionnels. À la session 2011 le nombre de bacheliers s'établit à près de 570 000 en forte progression du fait de l'afflux de presque 37 000 bacheliers professionnels supplémentaires. Le taux de réussite au baccalauréat atteint 85,7 % ; il est stable par rapport à la session précédente. La part d'une génération ayant le bac, qui a dépassé les 60 % en 1995, atteint 71,6 %.

La quasi-totalité des bacheliers généraux et 77 % des bacheliers technologiques se sont inscrits dès la rentrée 2011 dans l'enseignement supérieur ; pour les bacheliers professionnels ce taux a nettement progressé (28,4 % en 2011 contre 17 % en 2000). Au total 75 % des bacheliers 2011 se sont inscrits immédiatement dans l'enseignement supérieur. S'y ajoute une proportion significative de bacheliers, notamment professionnels, qui suivent des études supérieures par la voie de l'alternance.

On estime que 55 % environ des jeunes d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur, que ce soit immédiatement après leur baccalauréat ou un an après.

Les bacheliers généraux se dirigent massivement vers les formations générales de l'université même si celle-ci les attire moins qu'il y a dix ans. Viennent ensuite les formations professionnelles courtes (IUT, STS) et les classes préparatoires aux grandes écoles.

À la rentrée 2011, 2 347 800 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur. Avec une augmentation de 1,2 % en un an le nombre d'étudiants n'a jamais été aussi important, alors que les jeunes en âge d'étudier sont moins nombreux.

À l'université, entre 2004 et 2011, la hausse des effectifs est particulièrement soutenue dans les formations de Santé (+ 21 %) et en Droit (+ 18,2 %) ; par contre les effectifs ont diminué en Sciences, STAPS (- 5,8 %) et en Lettres, Sciences humaines et sociales (- 12 %).

Rendue possible à partir de 1987, accélérée par la réforme LMD de 2002, la formation par l'apprentissage s'est fortement développée dans le supérieur : le nombre d'apprentis a progressé de 57,7 % entre 2005 et 2010 ; pour atteindre 111 000 à cette date, soit 4,6 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Près d'un apprenti sur deux prépare un BTS et un sur dix un diplôme d'ingénieur ou une licence.

### Une réussite qui s'améliore, mais avec des disparités selon les filières

Pour certains diplômes, la réussite dans l'enseignement supérieur est fortement influencée par les antécédents scolaires des étudiants. C'est vrai pour la Licence générale, le DUT ou le BTS : les bacheliers généraux réussissent mieux que les bacheliers technologiques et professionnels ; parmi les bacheliers généraux, les bacheliers qui ont eu une mention réussissent mieux que les autres. Par contre le baccalauréat d'origine a peu d'influence sur la réussite en Licence professionnelle qui est forte : 87 % des étudiants inscrits obtiennent leur diplôme en un an. 39 % des étudiants de Licence obtiennent leur diplôme en moins de 4 ans. Le taux d'obtention d'un DUT ou d'un BTS en deux ans est respectivement de 68 % et 60 %.

Le parcours des élèves des classes préparatoires scientifiques ou commerciales est marqué par la réussite. 49 % des élèves des classes scientifiques rejoignent une école au bout de deux ans (pour environ un quart des élèves une année supplémentaire sera nécessaire) ; cette proportion est plus élevée pour les classes préparatoires économiques et commerciales (77%). Quant aux classes littéraires, compte tenu du faible nombre de places offerts aux concours, leur débouché majoritaire est l'université ; la plupart entrent en L3 sans avoir pris de retard sur un cursus purement universitaire. La montée en puissance de la Banque d'épreuve littéraires (BEL) et la diversification des voies de recrutement des écoles pourraient élargir sensiblement les débouchés des classes préparatoires littéraires (IEP, écoles de commerce et de management notamment).

Les lauréats d'un BTS et surtout d'un DUT qui ont eu leur diplôme en deux ans poursuivent de plus en plus leurs études au moins jusqu'au niveau Licence, grâce en particulier à la Licence professionnelle : plus de la moitié des lauréats d'un BTS en deux ans et 85 % des lauréats d'un DUT en deux ans poursuivent leurs études après ce premier diplôme. Après une Licence générale, 73 % des étudiants poursuivent leurs études en Master. Il existe des différences entre disciplines : en Sciences, en Droit et en STAPS, les taux de poursuite sont proches de 80 % ; en Lettres, en Langues et en sciences humaines, ils sont proches de 70 %. Parmi les inscrits en première année de cursus master (M1), 54 % obtiennent leurs masters en 2 ou 3 ans.

Au total, en 2009, on estime que 46,4 % des jeunes d'une génération sont titulaires d'au moins un diplôme de l'enseignement supérieur. À l'inverse, 19 % des bacheliers entrés dans le supérieur en sortent sans diplôme, ce qui représente environ 69 000 jeunes par an.

### L'enseignement supérieur s'ouvre aux étudiants en situation de handicap, aux différents milieux sociaux et se féminise, mais des différences demeurent selon les formations

La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur se poursuit : en 2011, 55 % des 20-24 ans ont fait des études supérieures (diplômés ou non), contre 28 % des 45-49 ans.

Cette augmentation concerne tous les milieux sociaux. Parmi les enfants de cadres ou professions intermédiaires, 76 % des 20-24 ans étudiant ou ont étudié dans le supérieur contre 56 % des 45-49 ans ; parmi les enfants d'ouvriers ou d'employés c'est le cas de 40 % des 20-24 ans contre 17 % des 45-49 ans.

À la sortie du supérieur, ce rapport de un à deux entre ces deux groupes sociaux se retrouve : en moyenne, sur la période 2009-2011, 63 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires sont diplômés du supérieur contre 29 % des enfants d'ouvriers ou d'employés.

Si les diplômes technologiques courts, tels que les BTS et DUT, sont peu sélectifs socialement, les filières universitaires longues et les grandes écoles le sont beaucoup plus : 27 % des enfants de cadres sortent diplômés d'une grande école ou de l'université (bac +5 ou plus) contre 6 % des enfants d'ouvriers.

Près de 12 400 étudiants des universités françaises se déclarent en situation de handicap (et bénéficient d'une aide à ce titre) à la rentrée 2011 contre moins d'un millier il y a trente ans. Leur nombre a même doublé ces 5 dernières années. Mais les étudiants handicapés se concentrent en

licence et deviennent moins nombreux au fil du cursus universitaire : moins de 9 % des étudiants handicapés sont inscrits en Master contre plus de 15 % pour l'ensemble des étudiants. Cet écart a tendance à se réduire depuis deux ans.

Plus de la moitié des étudiants sont des femmes (56 %). Largement majoritaires dans les filières universitaires de Lettres ou de Sciences humaines (71 %) et dans les formations paramédicales ou sociales (84 %), les femmes sont minoritaires dans les formations les plus sélectives (CPGE, IUT), dans l'apprentissage et, surtout, dans les filières à caractère scientifique : elles ne représentent qu'un peu plus d'un quart (27 %) des effectifs dans les écoles d'ingénieurs.

Plus nombreuses dans la population étudiante, les femmes sont également davantage diplômées que les hommes. 46 % des femmes sortant du système éducatif sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 37 % des hommes. La situation des femmes sur le marché du travail est moins favorable. Leur trajectoire d'accès à l'emploi est moins rapide. Elles occupent moins souvent un emploi à durée indéterminée et plus souvent un emploi à temps partiel. 3 ans après leur sortie de l'enseignement supérieur, un quart des femmes sont cadres contre plus d'un tiers des hommes. Depuis 10 ans, la place des femmes s'est renforcée au sein de la population des enseignants-chercheurs. Elles occupent en 2011-2012, un tiers des postes d'enseignants-chercheurs. Elles représentent 42,8 % des maîtres de conférences mais seulement 21,5 % des professeurs d'université.

### Un diplôme de l'enseignement supérieur reste un atout pour l'emploi et la carrière

Les sortants de l'enseignement supérieur accèdent au marché du travail dans de meilleures conditions que les autres, surtout en période de crise. Ils sont en particulier moins exposés au chômage, avec des nuances selon les niveaux de diplôme, les spécialités ou les voies de formation.

Tant l'étude de l'insertion à 30 mois des jeunes diplômés DUT, de Licence professionnelle ou de Master que les analyses à 5 et 7 ans de l'insertion des jeunes sortants du système éducatif confirment le caractère protecteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Ainsi, sur la période 2004-2011, le taux de chômage des jeunes sortants du système éducatif sans diplôme en 2004 est pratiquement toujours supérieur à 15 %. *A contrario* pour les diplômés de l'enseignement supérieur celui-ci passe très vite (dès septembre 2007) sous la barre des 5 %.

Malgré la crise, certaines filières ont des taux de chômage particulièrement bas : de 2 à 5 % pour les titulaires d'un DUT, d'un BTS ou d'une licence professionnelle, entre 2 et 4 % pour les sortants d'une école d'ingénieur ou de commerce et les titulaires d'un Master.

La part des emplois de niveau cadre ou profession intermédiaire progresse avec le nombre d'années d'études supérieures. Mais à niveau de sortie égal, en termes d'insertion comme de stabilité dans l'emploi ou de salaires, l'avantage va nettement aux filières professionnalisantes : IUT, Licence professionnelle, Master professionnel, écoles de commerce ou d'ingénieurs, Médecine ou Pharmacie.

Les disparités sont également sensibles en fonction du domaine d'études. Au niveau Master, ce sont les diplômés en Droit, Économie, Gestion et en Technologies, Sciences, Santé - notamment Informatique - qui s'insèrent le mieux sur le marché du travail, ont le plus fort taux d'emplois stables et d'emplois de niveau cadre.

Depuis 2000 la formation par la recherche s'effectue au sein d'écoles doctorales avec une préparation de thèse d'une durée en principe de trois ans ; le nombre de doctorants, vivier de la recherche, s'accroît de 5,8 % entre les rentrées 2001 et 2011 tandis que le nombre de délivrances du diplôme de docteur augmente de 49 % entre les sessions 2001 et 2010 ; la majorité des doctorats (60 %) se classent dans le domaine des Sciences.

### Un effort de recherche soutenu dans le cadre d'une compétition mondiale exacerbée

Selon les premières estimations, en 2011, la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) en France, atteindrait 44,9 milliards d'euros (2,25 % du PIB). Elle s'est élevée en 2010 à 43,4 milliards d'euros, ce qui correspond à une multiplication par deux depuis 1981 (en prix constants) et représente 2,24 % du produit intérieur brut (PIB). La France se situe à la 5<sup>e</sup> place parmi les six pays les plus importants de l'OCDE derrière la Corée du Sud (3,74 %), le Japon (3,26 %), les États-Unis (2,90 %) et l'Allemagne (2,82 %) et devant le Royaume-Uni (1,76 %).

L'effort de recherche est surtout le fait des entreprises qui, en 2010, exécutent 63 % des travaux de R&D réalisés sur le territoire national et

financent 57 % de ces travaux. La dépense intérieure de recherche du secteur public s'élève à 15,9 milliards d'euros en 2010 et est effectuée essentiellement par les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur. La dépense intérieure de R&D des entreprises est de 27,4 milliards d'euros en 2010 et se concentre à près de 50 % sur cinq branches de recherche : automobile, pharmacie, aéronautique, composants électroniques et activités informatiques. Par ailleurs les entreprises ont consacré une part non négligeable de leur DIRD à des domaines transversaux comme le développement de logiciels ou de nouveaux matériaux, les nanotechnologies, la biotechnologie et l'environnement.

Les entreprises sont soutenues dans cet effort par l'État via des aides directes, des coopérations avec les organismes publics dans les domaines civils ou militaires et des dispositifs fiscaux comme le crédit d'impôt recherche (CIR) ou le statut de jeune entreprise innovante (JEI). En 2010, 7 % des travaux de R&D que les entreprises exécutent en interne sont financés par des ressources publiques et le montant du CIR s'élève à 5,05 milliards d'euros. La France de ce point de vue ne se distingue pas des autres pays de l'OCDE où les dispositifs fiscaux de soutien à la recherche privée se développent, traduisant une concurrence accrue entre pays pour attirer les activités de R&D des entreprises. Les collectivités territoriales participent aussi à l'effort de recherche notamment en finançant des opérations immobilières ou des transferts de technologie : en 2011 leur budget R&T est estimé à 1,2 milliard d'euros.

Entre 2005 et 2010 le nombre de chercheurs a progressé rapidement (+ 18 % soit + 3,4 % par an en moyenne) pour atteindre 239 600 chercheurs en équivalents temps plein, ce qui place la France en 2e position dans l'Union européenne derrière l'Allemagne et juste devant le Royaume-Uni. Cette progression a été plus forte dans les entreprises (+ 31 %) que dans les administrations (+ 4,2 %) ; en 2010, 58 % des chercheurs sont en entreprises. La part des femmes parmi le personnel de recherche s'élève à 30 % en 2010. Elle est plus faible dans les entreprises (22 %) que dans les administrations (40 %). Elle est plus faible parmi les chercheurs (26 %) que parmi les personnels de soutien (36 %). Au total en 2010, ce sont près de 515 000 chercheurs et personnels de soutien (pour un peu plus de 393 000 personnes en équivalent temps plein) qui se consacrent au moins en partie à la R&D.

La compétition internationale est nettement visible dans le domaine des publications et des brevets.

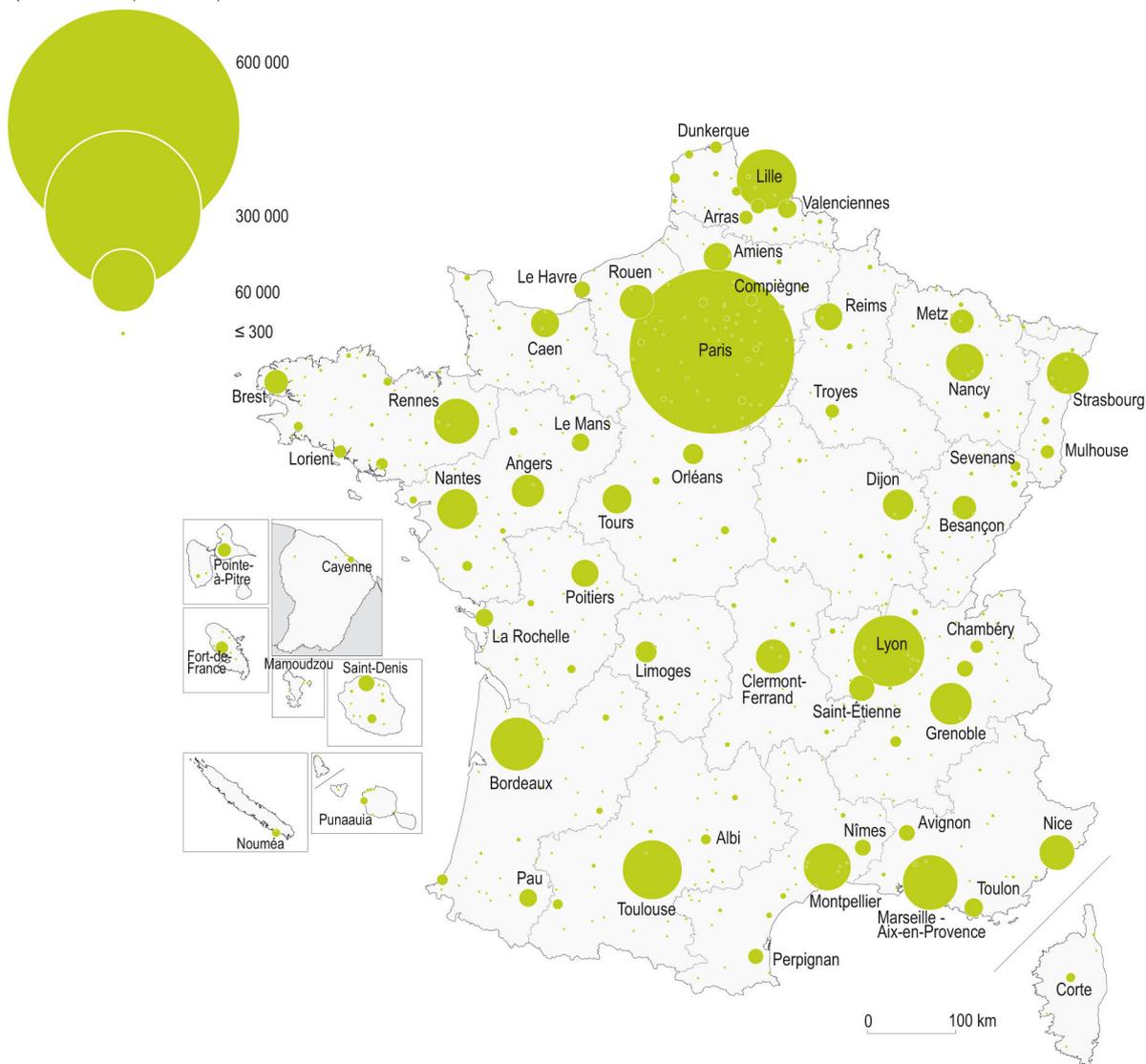
En 2010, la part de la France dans la production mondiale de publications scientifiques est de 3,9 % et sa part de citation à deux ans est de 4,2 %. Ces deux taux diminuent depuis 1999, notamment du fait de l'arrivée de nouveaux pays sur la scène scientifique internationale comme la Chine, l'Inde ou le Brésil. La France se classe ainsi au 6<sup>e</sup> rang mondial en part mondiale de publications scientifiques. L'évolution de son positionnement est comparable à celle de ses grands homologues européens : part de publications en baisse, indice d'impact en augmentation et supérieur à la moyenne mondiale. La répartition par discipline est équilibrée par rapport à la représentation mondiale, en dehors d'une forte spécialisation en mathématiques.

En 2009, pour les brevets, la France se classe au 4<sup>e</sup> rang mondial dans le système européen (6,4 % des demandes enregistrées) et au 7<sup>e</sup> rang mondial dans le système américain (2 % des brevets délivrés). Elle est notamment spécialisée en « transports », « nanotechnologies, microstructures », « chimie organique fine », « moteurs, pompes, turbines », « BTP », « pharmacie » et « matériaux, métallurgie ». Dans les deux systèmes, la part mondiale de la France diminue depuis 2004, du fait de l'entrée de nouveaux pays comme la Chine ou la Corée du Sud.

Au niveau européen, la recherche française est impliquée dans 52,5 % des projets du 7<sup>e</sup> Programme-cadre de R&D (PCRD) et en coordonne près de 11 %. Elle est très présente dans les domaines de l'aéronautique, de l'espace et du nucléaire. La France est ainsi le troisième pays le plus présent dans les projets du PCRD, derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni.

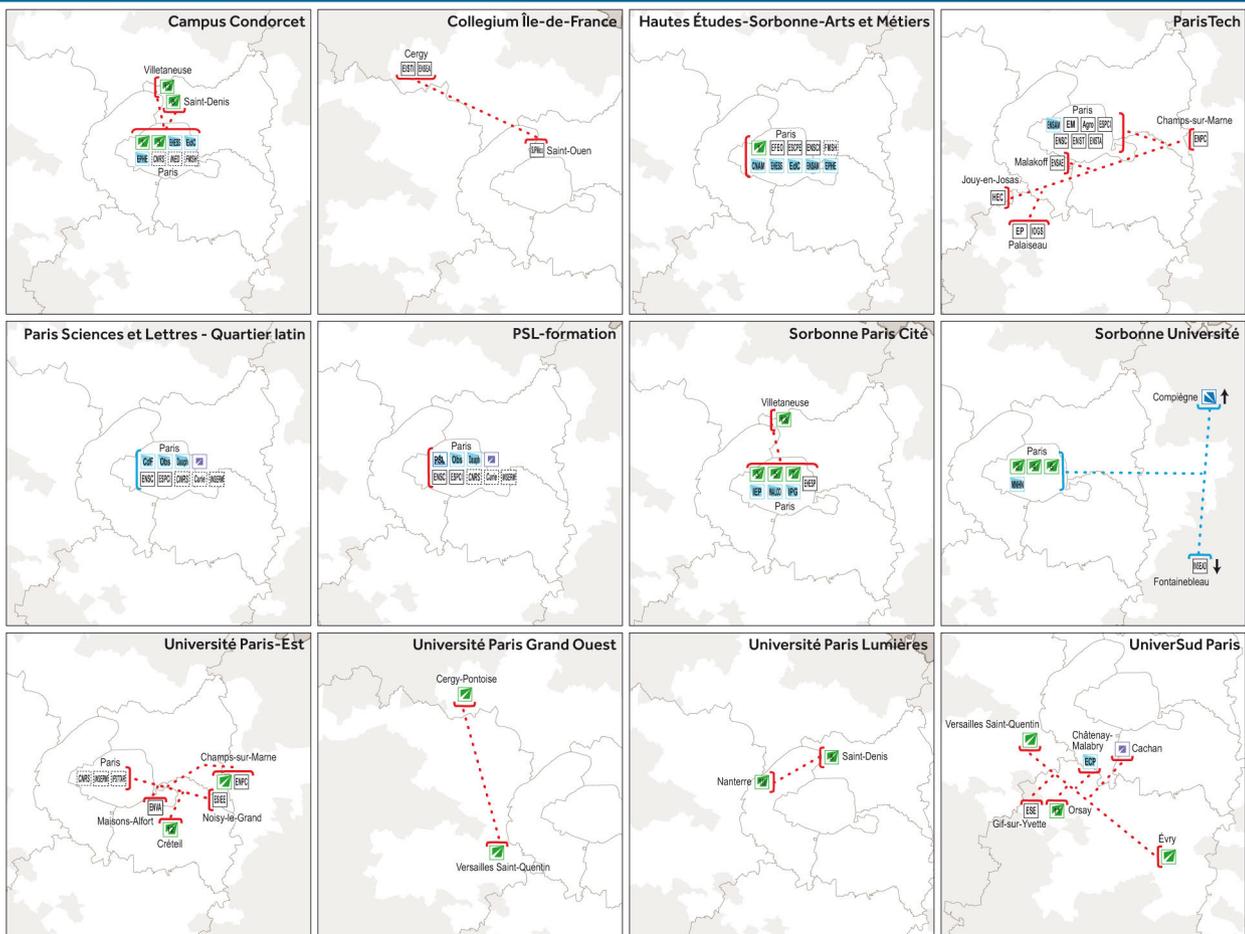
# les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2011-2012

Nombre d'étudiants inscrits  
par unité urbaine (INSEE 2010)









### Établissements d'enseignement supérieur

-  Universités
-  Universités autonomes
-  Universités de technologie autonomes
-  Instituts nationaux polytechniques autonomes
-  Grands établissements
-  Écoles normales supérieures autonomes
-  Autres établissements d'enseignement supérieur

### Autres établissements et organismes

-  PRES FCS
-  CHR, CHRU, CHU
-  Divers

### Établissement issu d'une fusion



### Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (membres fondateurs)

-...-  EPCS (établissement public de coopération scientifique)

-...-  FCS (fondation de coopération scientifique)

# Sommaire

## enseignement supérieur

01	p 14	La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur
02	p 16	La dépense pour l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE
03	p 18	L'aide sociale aux étudiants
04	p 20	Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR
05	p 22	les personnels non enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR
06	p 24	Qualification et recrutement des enseignants-chercheurs
07	p 26	La réussite au baccalauréat
08	p 28	Les évolutions de l'enseignement supérieur depuis 50 ans : croissance et diversification
09	p 30	L'accès à l'enseignement supérieur
10	p 32	Le profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur
11	p 34	La scolarisation dans l'enseignement supérieur
12	p 36	L'apprentissage dans le supérieur
13	p 38	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur
14	p 40	La vie étudiante : fragilités psychologiques
15	p 42	La vie étudiante : transports et déplacements quotidien
16	p 44	La vie étudiante : le travail rémunéré
17	p 46	Parcours et réussite en STS, IUT et CPGE
18	p 48	Les parcours et la réussite à l'université
19	p 50	La formation continue dans l'enseignement supérieur
20	p 52	le niveau d'études de la population et des jeunes
21	p 54	le niveau d'études selon le milieu social
22	p 56	l'insertion professionnelle des diplômés de l'université (Master, DUT, LP)
23	p 58	Le début de carrière des jeunes sortant de l'enseignement supérieur
24	p 60	Les étudiants handicapés à l'université
25	p 62	la parité dans l'enseignement supérieur

## recherche

- 26 p 64 Le financement et l'exécution de la R&D en France
- 27 p 66 les objectifs socio-économiques des crédits budgétaires consacrés à la recherche
- 28 p 68 Le financement de la R&T par les collectivités territoriales
- 29 p 70 L'effort de recherche et développement en France
- 30 p 72 les dépenses intérieures de recherche et développement
- 31 p 74 Le financement des activités de recherche et développement
- 32 p 76 Le crédit d'impôt recherche, dispositif de soutien à la R&D des entreprises
- 33 p 78 Les moyens humains de la recherche et développement
- 34 p 80 La formation par la recherche
- 35 p 82 Les dépenses de recherche dans les organismes publics
- 36 p 84 Les chercheurs en entreprise
- 37 p 86 Les Jeunes Entreprises Innovantes
- 38 p 88 La R&D en biotechnologie dans les entreprises
- 39 p 90 la R&D en développement de logiciels, en nouveaux matériaux et en nanotechnologies dans les entreprises
- 40 p 92 La recherche en environnement
- 41 p 94 La France dans l'espace européen de la recherche via sa participation au PCRD
- 42 p 96 Les publications scientifiques de la France
- 43 p 98 Le positionnement de la France dans le monde par ses publications scientifiques
- 44 p 100 La production technologique de la France mesurée par les demandes de brevet auprès de l'Office européen des brevets
- 45 p102 La production technologique de la France mesurée par les brevets de l'Office américain des brevets

# annexe

## Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960 (en milliers)

France métropolitaine + DOM

	1960	1970	1980	1990	2000	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	1961 (1)	1971 (1)	1981	1991	2001	2008	2009	2010	2011	2011	2012
<b>Universités (disciplines générales et de santé)</b>	214,7	637,0	804,4	1 085,6	1 277,5	1 247,5	1 223,7	1 267,9	1 320,6	1 289,9	1 289,9
Évolution annuelle (%)					0,4	-2,9	(3) -1,3	3,6	4,2	(5) 0,9	
<b>IUT</b>		24,2	53,7	74,3	119,2	116,2	118,1	118,1	116,5	115,7	115,7
Évolution annuelle (%)					1,6	2,2	1,6	0,0	-1,4	(6) -0,6	
<b>STS</b>	(2) 8,0	(2) 26,8	67,9	199,3	238,9	230,9	234,2	240,3	242,2	(7) 246,0	246,0
Évolution annuelle (%)					0,0	1,1	1,4	2,6	0,8	1,6	
<b>CPGE (4)</b>	(2) 21,0	(2) 32,6	40,1	64,4	70,3	78,1	80,0	81,1	79,9	80,4	80,4
Évolution annuelle (%)					-0,8	2,5	2,5	1,4	-1,6	0,7	
<b>Autres établissements et formations</b>	(2) 66,0	(2) 130,0	215	293,4	454,3	558,8	578,2	606,5	560,4	621,0	621,0
Évolution annuelle (%)					4,1	1,6	3,5	4,9	-7,6	(8) 1,4	
<b>Ensemble</b>	309,7	850,6	1 181,1	1 717,1	2 160,3	2 231,5	2 234,2	2 314,0	2 319,6	2 347,8	2 347,8
Évolution annuelle (%)					1,1	-1,0	0,1	3,6	0,2	1,2	

(1) Chiffres France métropolitaine pour 1960-1961 et 1970-1971.

(2) Estimation.

(3) Évolution à champ constant, c'est-à-dire en excluant les étudiants d'IUFM en 2008-2009 et ceux des 17 écoles d'ingénieurs sorties du champ universitaire en 2007-2008. L'évolution entre 2008-2009 et 2007-2008 pour les universités (hors IUT et hors IUFM) est de -1,3 % au lieu de -1,9 %.

(4) Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et avec les autres établissements et formations ensuite.

(5) Évolution à champ constant, c'est-à-dire en retirant des effectifs 2010-2011 les étudiants des établissements qui composent l'université de Lorraine, sortie du champ universitaire en 2011-2012.

(6) Y compris IUT de l'université de Lorraine.

(7) Y compris les 275 étudiants de Mayotte, devenu un DOM en 2011.

(8) Évolution à champ constant, c'est-à-dire en rajoutant dans les effectifs 2010-2011 les étudiants des établissements qui composent l'université de Lorraine, entrée dans le champ des grands établissements en 2011-2012.

## Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur

France métropolitaine + DOM

	1990 1991	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
<b>Universités (y compris IUT)</b>	<b>1 159 937</b>	<b>1 421 719</b>	<b>1 399 177</b>	<b>1 363 750</b>	<b>1 404 376</b>	<b>1 444 583</b>	<b>1 437 104</b>	<b>1 400 387</b>
<i>dont IUFM rattachés aux universités (1)</i>					62 544	58 518		
<b>IUFM non rattachés aux universités (1)</b>		81 565	74 161	70 100	1 493	1 435		
<b>Grands établissements</b>	15 536	25 944	25 776	29 726	31 121	33 187	33 993	87 463
<b>STS (2)</b>	199 333	230 403	228 329	230 877	234 164	240 322	242 247	(8) 246 025
Public MEN	108 262	149 849	147 948	147 305	147 592	149 832	150 771	152 431
Public autres ministères	9 343	12 202	11 826	11 543	11 079	11 388	11 527	11 336
Privé	81 728	68 352	68 555	72 029	75 493	79 102	79 949	82 258
<b>CPGE</b>	<b>64 427</b>	<b>74 790</b>	<b>76 160</b>	<b>78 072</b>	<b>80 003</b>	<b>81 135</b>	<b>79 874</b>	<b>80 411</b>
Public MEN	52 572	61 938	62 904	64 157	66 021	66 652	65 403	66 013
Public autres ministères	1 419	1 708	1 677	1 680	1 694	1 747	1 872	1 785
Privé	10 436	11 144	11 579	12 235	12 288	12 736	12 599	12 613
<b>Formations comptables non universitaires</b>	<b>5 587</b>	<b>7 499</b>	<b>7 430</b>	<b>7 871</b>	<b>8 377</b>	<b>9 076</b>	<b>9 002</b>	<b>8 731</b>
Public MEN	3 951	4 979	4 910	5 151	5 280	5 557	5 645	5 554
Privé	1 636	2 520	2 520	2 720	3 097	3 519	3 357	3 177
<b>Préparations intégrées</b>	<b>3 965</b>	<b>3 058</b>	<b>3 162</b>	<b>3 835</b>	<b>4 066</b>	<b>4 352</b>	<b>4 514</b>	<b>4 621</b>
<b>INP et universités de technologie</b>	<b>11 407</b>	<b>19 853</b>	<b>20 049</b>	<b>15 674</b>	<b>15 011</b>	<b>15 612</b>	<b>16 104</b>	<b>12 643</b>
<b>Formations d'ingénieurs (3)</b>	<b>57 653</b>	<b>108 057</b>	<b>108 846</b>	<b>108 773</b>	<b>114 086</b>	<b>121 398</b>	<b>126 156</b>	<b>131 015</b>
Public MESR	32 786	63 407	62 926	62 143	64 769	71 484	74 201	76 176
Public autres ministères	10 865	17 458	18 420	17 357	16 922	16 234	16 797	17 328
Privé	14 002	27 192	27 500	29 273	32 395	33 680	35 158	37 511
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	46 128	88 437	87 333	95 835	100 609	116 303	121 317	126 698
Établissements privés d'enseignement universitaire	19 971	21 306	21 024	22 225	23 219	26 138	26 567	28 450
Écoles normales d'instituteurs	16 500							
Écoles normales supérieures	2 675	3 191	3 658	3 680	4 122	4 339	4 730	4 815
Écoles juridiques et administratives	7 328	10 477	10 425	8 617	7 707	8 378	8 121	9 088
Écoles supérieures artistiques et culturelles (4)	41 988	64 598	64 531	61 834	61 617	66 479	67 986	67 363
Écoles paramédicales et sociales (5)	74 435	131 654	131 100	134 407	137 165	136 164	137 370	137 370
Autres écoles et formations (6)	7 515	30 692	33 255	34 072	38 242	42 410	42 811	42 424
<b>Ensemble (7)</b>	<b>1 717 060</b>	<b>2 283 267</b>	<b>2 253 832</b>	<b>2 231 495</b>	<b>2 234 162</b>	<b>2 314 116</b>	<b>2 319 627</b>	<b>2 347 807</b>
<i>dont privé</i>	224 063	333 689	336 094	354 820	371 084	400 772	410 962	422 132

(1) À partir de 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique (intégrés en 2010). Depuis 2010-2011, les étudiants en première année d'IUFM doivent s'inscrire en master à l'université (mastérisation). Les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés comme étudiants de l'enseignement supérieur.

(2) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991.

(3) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 8 443 étudiants en 2011.

(4) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(5) Données provisoires en 2011-2012 pour les formations paramédicales et sociales (reconduction des données 2010-2011).

(6) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, autres écoles dépendant d'autres ministères...).

(7) Ensemble hors double compte des formations d'ingénieurs. En effet, les formations d'ingénieurs des universités, INP, UT et grands établissements ne sont comptabilisées qu'une fois dans le total mais apparaissent deux fois dans ce tableau : une première fois dans le type d'établissement (université, INP et UT, grand établissement) et une seconde fois dans les formations d'ingénieurs publiques du MESR. Elles représentent 39 697 étudiants en 2011.

(8) Y compris 275 étudiants à Mayotte, devenu un DOM en 2011.

# annexe

## Table des objectifs socio-économiques

<b>Exploration et exploitation de la Terre</b>
Production et exploitation de la mer (non compris les ressources vivantes) Autres programmes d'exploration et d'exploitation de la Terre (hydrologie, prospection minière...)
<b>Exploration et exploitation de l'espace</b>
<b>Infrastructures, construction, génie civil et aménagement du territoire</b>
<b>Surveillance et protection de l'environnement planétaire</b>
Surveillance et protection de l'atmosphère et des climats Autres actions de contrôle et de protection de l'environnement
<b>Production, distribution et utilisation rationnelle de l'énergie</b>
<b>Production et technologies agricoles (production et exploitation des ressources vivantes y compris celles de la mer)</b>
<b>Production et technologies industrielles</b>
Industries de la communication (télécommunications, électronique, ordinateurs, logiciels) Industries des matériels de transports terrestres et fluviaux Industries des matériels de transports aéronautiques Autres systèmes et technologies des industries extractives et manufacturières y compris les actions concernant la fabrication de produits agroalimentaires
<b>Protection et amélioration de la santé</b>
<b>Services marchands (hors médecine, santé et éducation)</b>
<b>Vie en société, développement social (y compris éducation)</b>
<b>Développement (recherche au service du développement)</b>
<b>Défense</b>
<b>Sécurité globale</b>
Défense et stratégies de défense, sciences, technologies et économies de l'armement Sécurité intérieure, Sécurité civile, Sécurité économique
<b>Avancement général des connaissances</b>
Mathématiques et informatique (programmation uniquement) Sciences physiques Sciences de l'ingénieur (automatique, électronique, électrotechnique, informatique, optique) Autres sciences de l'ingénieur (mécanique, génie des procédés, génie des matériaux, génie civil, thermique, énergétique) Chimie Milieux naturels (terre, océan, atmosphère, espace) Sciences de la vie (sciences agronomiques et alimentaires, biologie et sciences médicales) Sciences sociales (géographie, aménagement de l'espace, économie et gestion, sciences juridiques et politiques, sociologie, démographie, ethnologie, anthropologie) Sciences humaines (philosophie, psychologie, histoire, archéologie, littérature, linguistique, sciences de l'art)

## MIRES - Programmes LOLF

n° programme	intitulé	Ministère responsable
Programme 142	Enseignement supérieur et recherches agricoles	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Programme 150	Formations supérieures et recherche universitaire	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
Programme 172	Recherche scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
Programme 186	Recherche culturelle et culture scientifique	Ministère de la Culture et de la Communication
Programme 187	Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Programme 190	Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Programme 191	Recherche duale (civile et militaire)	Ministère de la Défense
Programme 192	Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Ministère du Redressement productif
Programme 193	Recherche spatiale	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
Programme 231	Vie étudiante	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

## Les objectifs socio-économiques retenus pour l'évaluation de la dépense de R&D en environnement

1 <sup>re</sup> étape domaine ENVIRONNEMENT	2 <sup>e</sup> étape domaine ÉNERGIE	3 <sup>e</sup> étape domaine PRODUCTION
<p>objectif <b>Environnement - Surveillance et protection de l'environnement planétaire</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– surveillance et protection de l'atmosphère et des climats ;</li> <li>– autres actions de surveillance et de protection de l'eau, du sol et du sous-sol, du bruit et de tous les éléments relatifs à la pollution y compris les recherches sur les technologies et produits propres</li> </ul> <p>objectif <b>Exploration et exploitation de la Terre et de la mer</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– production et exploitation de la mer (non compris les ressources vivantes et les recherches sur la pollution des mers) : recherches physiques, chimiques et biologiques de la mer</li> <li>– autres programmes d'exploration et d'exploitation de la Terre : prospection minière, pétrolière et gazière, exploration et exploitation des plateaux immergés, croûte et enveloppe terrestres, hydrologie, recherches générales sur l'atmosphère (hors pollution atmosphérique) et autres recherches concernant l'exploration et l'exploitation de la Terre</li> </ul> <p>objectif <b>Milieus naturels</b> : terre, océan, atmosphère, espace</p>	<p>objectif <b>Production, distribution et utilisation rationnelle de l'énergie. (hors production et distribution de l'énergie)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– combustibles fossiles et dérivés, fission nucléaire, fusion nucléaire, gestion des déchets radioactifs y compris les mises hors service, sources d'énergie renouvelables et autres recherches concernant la production, la distribution et l'utilisation rationnelle de l'énergie</li> </ul>	<p>objectif <b>industries des matériels de transports terrestres et fluviaux et industries des matériels de transport aéronautiques (hors espace)</b></p>

### Précisions méthodologiques – Enquête sur les moyens consacrés à la R&D

Les données présentées dans cet ouvrage sont issues des enquêtes menées par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche auprès des entreprises (privées ou publiques) et des administrations sur les moyens qu'elles consacrent à la R&D.

L'enquête auprès des administrations a bénéficié en 2010 de changements méthodologiques : les moyens consacrés à la R&D des ministères et de certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui a conduit à mieux distinguer leur activité de financeur. Cela implique une révision à la baisse de l'estimation de la DIRD des administrations de l'ordre de 1 Md€ (dont 850 M€ pour la Défense) et des effectifs de 6 000 ETP (dont 3 500 ETP pour la Défense). Cette nouvelle méthodologie adoptée depuis 2010 a été appliquée aux données définitives 2009 de cette publication afin de rendre ces données davantage comparables.

De cela résulte une nouvelle série de données à compter de 2009. Les résultats de cette publication ne sont donc pas comparables à ceux de l'édition 2011 de L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (n°5). Les évolutions entre 2008 et 2009 sont quant à elles fondées sur les résultats 2009 définitifs obtenus selon l'ancienne méthodologie.

# niveaux de formation

## Nomenclature nationale des niveaux fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale

**Niveau VI** : sorties du premier cycle du second degré (6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>) et des formations préprofessionnelles en un an (CEP, CPPN, et CPA).

**Niveau Vbis** : sorties de 3<sup>e</sup> générale, de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> technologiques et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

**Niveau V** : sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

**Niveau IV** : sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

**Niveau III** : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.)

**Niveaux II et I** : sorties avec un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

## Classification Internationale Type de l'éducation (en anglais : ISCED)

**CITE 1** : enseignement primaire

**CITE 2** : enseignement secondaire de premier cycle

**CITE 3** : enseignement secondaire de second cycle

**CITE 4** : enseignement post-secondaire n'appartenant pas à l'enseignement supérieur (peu développé en France : capacité en Droit, préparation DAEU)

**CITE 5** : enseignement supérieur de premier et deuxième cycles

**CITE 5A**, dit aussi enseignement supérieur de « type universitaire » : préparations des licences et masters (disciplines générales des universités, diplômes d'écoles d'ingénieurs, de commerce, etc.)

**CITE 5B** : enseignement supérieur finalisé (DUT, BTS, formations paramédicales et sociales, etc.)

**CITE 6** : enseignement supérieur de troisième cycle (doctorat de recherche)

Cette classification vise à produire des statistiques comparables dans les différents pays sur l'enseignement et la formation. C'est un accord international, sous l'égide de l'UNESCO. Cette classification permet de répartir en fonction des cycles d'enseignement les effectifs d'étudiants, les flux de diplômés, les finances. Elle est utilisée également pour répartir la population par niveau d'études ; les études prises en compte sont celles couronnées de succès et sanctionnées par un diplôme.

# table des sigles et abréviations

<b>ACOSS</b> : Agence centrale des organismes de sécurité sociale.	agronomique pour le développement.
<b>ADEME</b> : Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie.	<b>CITE</b> : Classification internationale type des enseignements (UNESCO).
<b>AERES</b> : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.	<b>CLCC</b> : Centre de lutte contre cancer.
<b>AES</b> : [Filière] Administrative économique et sociale.	<b>CNAF</b> : Caisse nationale d'allocations familiales.
<b>ALS</b> : Allocation de logement à caractère social.	<b>CNAM</b> : Conservatoire national des arts et métiers.
<b>ANDRA</b> : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.	<b>CNES</b> : Centre national d'étude spatiale.
<b>ANR</b> : Agence nationale de la recherche.	<b>CNRS</b> : Centre national de la recherche scientifique.
<b>ANRS</b> : Agence nationale de recherche sur le SIDA et les hépatites virales.	<b>CNU</b> : Conseil national des universités.
<b>APL</b> : Aide personnalisée au logement.	<b>COM</b> : Collectivités d'outre-mer.
<b>ASU</b> : Administration scolaire et universitaire.	<b>CPER</b> : Contrat de projet État-Région.
<b>ATER</b> : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.	<b>CPES</b> : Classe préparatoire aux études supérieures.
<b>ATSS</b> : [Personnels] Administratifs, techniques, de service, de santé et sociaux.	<b>CPGE</b> : Classe préparatoire aux grandes écoles.
<b>AUAIU</b> : Allocation unique d'aide d'urgence.	<b>CROUS</b> : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
<b>BCS</b> : Bourses sur critères sociaux.	<b>CSTB</b> : Centre scientifique et technique du bâtiment.
<b>BEP</b> : Brevet d'études professionnelles.	<b>CTRS</b> : Centre thématique de recherche et de soin.
<b>BRGM</b> : Bureau de recherches géologiques et minières.	<b>CUFR</b> : Centre universitaire de formation et de recherche.
<b>BTS</b> : Brevet de technicien supérieur.	<b>DAEU</b> : Diplôme d'accès aux études universitaires.
<b>BTS</b> : Brevet de technicien supérieur agricole.	<b>DCG</b> : Diplôme de comptabilité et gestion (ex-DPECF).
<b>CAP</b> : Certificat d'aptitude professionnelle.	<b>DEA</b> : Diplôme d'études approfondies.
<b>CBPRD</b> : Crédit budgétaire public de recherche et développement.	<b>DEG</b> : Droit, économie, gestion.
<b>CEA</b> : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.	<b>DERD</b> : Dépense extérieure de recherche et développement.
<b>CEMAGREF / IRSTEA</b> : Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.	<b>DERDE</b> : Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
<b>CEPA</b> : Classification des activités et dépenses de protection de l'environnement.	<b>DESCF</b> : Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
<b>CEPR</b> : contrat de projet État région.	<b>DEPP</b> : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.
<b>CEREQ</b> : Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications.	<b>DESS</b> : Diplôme d'études supérieures spécialisées.
<b>CFA</b> : Centre de formation d'apprentis.	<b>DEUG</b> : Diplôme d'études universitaires générales.
<b>CHU</b> : Centre hospitalier universitaire.	<b>DEUST</b> : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques.
<b>CIFRE</b> : Convention industrielle de formation par la recherche.	<b>DGCL</b> : Direction générale des collectivités locales.
<b>CIR</b> : Crédit d'impôt recherche.	<b>DGESIP</b> : Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.
<b>CIRAD</b> : Centre de coopération internationale en recherche	<b>DGESCO</b> : Direction générale de l'enseignement scolaire.

**DIE** : Dépense intérieure d'éducation.  
**DIEO** : [Personnels de] Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.  
**DIRD** : Dépense intérieure de recherche et développement.  
**DIRDA** : Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.  
**DIRDE** : Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.  
**DNB** : Diplôme national du brevet.  
**DNRD** : Dépense nationale de recherche et développement.  
**DNRDA** : Dépense nationale de recherche et développement des administrations.  
**DNRDE** : Dépense nationale de recherche et développement des entreprises.  
**DNTS** : Diplôme national de technologie spécialisée.  
**DOM** : Département d'outre-mer.  
**DRT** : Diplôme de recherche technologique.  
**DSCG** : Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion.  
**DUT** : Diplôme universitaire de technologie.  
**ENS** : École normale supérieure.  
**EPA** : Établissement public à caractère administratif.  
**EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale.  
**EPSCP** : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.  
**EPIC** : Établissement public à caractère industriel et commercial.  
**EPST** : Établissement public à caractère scientifique et technologique.  
**ES** : Économique et social.  
**ETP** : Équivalent temps plein.  
**EUMETSAT** : Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques  
**FNAU** : Fond national d'aide d'urgence.  
**FSDIE** : Fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.  
**HDR** : Habilitation à diriger des recherches.  
**IAE** : Institut d'administration des entreprises.  
**IEP** : Institut d'études politiques.  
**IFREMER** : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

**IFSI** : Institut de formation en soins infirmiers.  
**INCA** : Institut national du cancer.  
**INED** : Institut national d'études démographiques.  
**INERIS** : Institut national de l'environnement industriel et des risques.  
**INRETS** : Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.  
**INP** : Institut national polytechnique.  
**INPI** : Institut national de la propriété intellectuelle.  
**INRA** : Institut national de la recherche agronomique.  
**INRIA** : Institut national de recherche en informatique et en automatique.  
**INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques.  
**INSERM** : Institut national de la santé et de la recherche médicale.  
**IPEV** : Institut polaire français Paul Émile Victor.  
**IRD** : Institut de recherche pour le développement.  
**IRSN** : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.  
**ISBL** : Institution sans but lucratif.  
**ITER** : International Thermonuclear Experimental Reactor.  
**ITRF** : Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation.  
**IUFM** : Institut universitaire de formation des maîtres.  
**IUP** : Institut universitaire professionnalisé.  
**IUT** : Institut universitaire de technologie.  
**JEI** : Jeune entreprise innovante.  
**L** : Littéraire.  
**LCPC** : Laboratoire central des ponts et chaussées.  
**LEBM** : Laboratoire Européen de Biologie Moléculaire.  
**LFI** : loi de finance initiale.  
**LLA** : Lettres, langues, arts.  
**LMD** : Licence, master, doctorat.  
**LNE** : Laboratoire national de métrologie et d'essais.  
**LOLF** : Loi organique relative aux lois de finances.  
**LP** : Licence professionnelle.  
**LRU** : Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.  
**M1** : Master première année.  
**M2** : Master deuxième année.

# table des sigles et abréviations

<b>MAAF</b> : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	statistiques.
<b>MBA</b> : Master of business and administration.	<b>SISE</b> : Système d'information pour le suivi des étudiants.
<b>MCF</b> : Maître de conférences.	<b>ST2S</b> : Sciences et technologies de la santé et du social (anciennement SMS).
<b>Md€</b> : Milliard d'euros.	<b>STAPS</b> : Sciences et techniques des activités physiques et sportives.
<b>M€</b> : Million d'euros.	<b>STG</b> : Sciences et technologie de la gestion (anciennement STT).
<b>MEFI</b> : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.	<b>STI</b> : Sciences et technologies industrielles.
<b>MEN</b> : Ministère de l'éducation nationale.	<b>STIC</b> : Sciences et technologies de l'information et de la communication.
<b>MESR</b> : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.	<b>STS</b> : Section de techniciens supérieurs.
<b>MIRES</b> : Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.	<b>STT</b> : Sciences et technologies tertiaires.
<b>NABS</b> : Nomenclature pour l'analyse et la comparaison des budgets et des programmes scientifiques.	<b>TOM</b> : Territoire d'outre-mer.
<b>NAF</b> : Nomenclature d'activités française.	<b>UE</b> : Union européenne.
<b>OCDE</b> : Organisation de coopération et de développement économiques.	<b>URSSAF</b> : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.
<b>OEB</b> : Office européen des brevets.	<b>UT</b> : Université de technologie.
<b>ONERA</b> : Office national d'études et de recherches aérospatiales.	<b>USPTO</b> : United States Patent and Trademark Office.
<b>OPCA</b> : Organisme paritaire collecteur agréé.	<b>TSS</b> : Technologies, sciences, santé.
OSEO	<b>VAE</b> : Validation des acquis de l'expérience.
<b>OST</b> : Observatoire des sciences et techniques.	<b>\$PPA</b> : Dollar mesuré en parité de pouvoir d'achat.
<b>OVE</b> : Observatoire de la vie étudiante.	
<b>PACA</b> : Provence-Alpes-Côte d'Azur.	
<b>PCRD</b> : Programme-cadre de recherche et développement.	
<b>PCS</b> : Professions et catégories sociales.	
<b>PIA</b> : Programme Investissements d'avenir.	
<b>PIB</b> : Produit intérieur brut.	
<b>PR</b> : Professeur des universités.	
<b>PREDIT</b> : programme interministériel de recherche et d'innovation dans les transports terrestre.	
<b>PRES</b> : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.	
<b>R&amp;D</b> : Recherche et développement.	
<b>R&amp;T</b> : Recherche, développement et transfert de technologie.	
<b>RNCP</b> : Répertoire national des certifications professionnelles.	
<b>RTRA</b> : Réseaux thématiques de recherche avancée.	
<b>S</b> : Scientifique.	
<b>SHS</b> : Sciences humaines et sociales.	
<b>SIES</b> : [Sous-direction des] Systèmes d'information et études	

### L'Atlas régional des effectifs étudiants 2011-2012

Cette publication constitue un document de base pour une approche territoriale, régionale et nationale de l'enseignement supérieur en France.

Les effectifs d'étudiants sont présentés par formations, établissements et situés sur le territoire.

L'Atlas régional des effectifs étudiants permet aux différents partenaires et acteurs du système d'enseignement supérieur de disposer d'une vision exhaustive commune du paysage de l'enseignement supérieur.

15 €, édition 2012 [à paraître]



**> vous recherchez une  
information statistique**  
**Demandes téléphoniques ou écrites**

Centre de documentation  
61-65, rue Dutot  
75732 Paris Cedex 15

Téléphone  
01 55 55 73 58  
Courriel  
Depp.documentation@education.gouv.fr

**> vous désirez consulter les publications  
du ministère de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche ou du  
ministère de l'Éducation nationale**

sur internet  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)  
[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)

**> vous désirez obtenir des  
publications du ministère  
de l'Enseignement  
supérieur et de la  
Recherche ou du ministère  
de l'Éducation nationale**

Catalogue, achats,  
abonnements

DEPP  
Département de la  
valorisation et de l'édition  
61-65, rue Dutot  
75732 Paris Cedex 15

Vente : 01 55 55 72 04

# L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

*L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche* constitue un état des lieux annuel et chiffré du système français, de ses évolutions, des moyens qu'il met en œuvre et de ses résultats, en le situant, chaque fois que les données le permettent, au niveau international. Chacune des 45 fiches présente sur une double page au moyen de graphiques, de tableaux et de commentaires, les dernières données de synthèse disponibles sur chaque sujet.



**Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**  
DGESIP/DGRI-SIES Sous-direction des systèmes  
d'information et études statistiques  
1, rue Descartes – 75231 Paris CEDEX 05  
DEPP/Département de la valorisation et de l'édition  
61-65, rue Dutot – 75232 Paris CEDEX 15

**16 €**

DEPP 005 12 450  
ISSN 1962-2546

Dépôt légal  
1<sup>er</sup> trimestre 2013  
ISBN 978-2-11-099374-8

